

G.G

TERRITOIRE DU RUANDA - URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-  
-----



PROCES - VERBAL DE CONSTAT.-  
-----

L'an mil neuf cent cinquante cinq le quinzième jour du mois de février, le soussigné André DEVISSCHER, Agent Territorial à Ruhengeri, a été requis de constater ce qui suit:

Le camion G.M.C. immatriculé R.U 3445 appartenant au sieur Mohamed bin Abdallah de Kisenyi portait les dégats suivants:

Capot ne parvenant plus à être fermé parce que le garde-boue avant gauche était bosselée à la partie arrière.

Montant cabine y attenant abimé sur 10 cm.

De tout c'bi nous avons dressé et signé le présent P.V. aux jour, mois et an que dessus.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.-

L'AGENT TERRITORIAL,

A. DEVISSCHER.